

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
HERAULT

**Délibération 2023/10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 3 février 2023**

Date de la convocation : 30/01/2023  
Date d'affichage : 30/01/2023  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres votants par procuration : 0  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12  
POUR : 12                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : CONVENTION LOCAL ESPACE LE PEYRAL ET HALLE AUX SPORTS**

L'an deux mil vingt-trois et le trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Estelle BONNIO, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX,

Quorum : 12/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Considérant que la commune dispose de locaux à l'Espace le Peyral et à l'arrière de la halle aux sports,  
Considérant que plusieurs associations utilisent actuellement ces locaux sans document officiel à titre provisoire,  
Considérant les demandes des associations Pérotoises d'utiliser des locaux communaux pour entreposer le matériel nécessaire à leur activité sur une longue durée,  
Considérant qu'il convient de laisser certains locaux libres de toute occupation en raison d'installations électriques présentes,  
Considérant qu'il convient de règlementer cette mise à disposition,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE la convention de prêt des locaux Espace le Peyral et à la halle aux sports avec les associations qui œuvrent pour le village,**

**AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL

